



RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SAISON 2025/2026

SOMMAIRE

I - Dispositions Générales	3
Article 1 - Informations	3
Article 2 - Compétitions organisées	3
Article 3 - Journées d'accueil	4
Article 4 - Désidératas	4
Article 5 - Engagements via Footclubs	4
Article 6 - Horaires des matchs	5
Article 7 - Les calendriers	5
Article 8 - Annulation procédure	5
Article 9 - Feuille de match toutes catégories	6
Article 10 - Sanction et amendes	6
II - Catégorie U11	7
Article 11 - Organisation plateaux	7
Article 12 - 1ère phase	7
Article 13 - Modifications intersaison	7
Article 14 - 2ème phase	8
III - Catégorie U8/U9	8
Article 15 - Organisation plateaux	8
Article 16 - 1ère phase	8
Article 17 - Modifications intersaison	9
Article 18 - 2ème phase	9
IV - Catégories U6/U7	9
Article 19 - Organisation plateaux	9
Article 20 - 1ère phase	10
Article 21 - Modifications intersaison	10
Article 22- 2ème phase	10
V - Catégories U7F, U9F et U11F	10
Article 23 - Organisation plateaux	10
Article 24 - 1ère phase	11
Article 25 - Modifications intersaison	11
Article 26 - 2ème phase	11



PRÉAMBULE

Toute communication entre un club, un éducateur et la Commission ne peut prendre le caractère officiel qu'après usage du process ci-dessous :

- MAIL OFFICIEL DU CLUB VERS MAIL OFFICIEL DE LA COMMISSION
- MAIL OFFICIEL DE LA COMMISSION VERS MAIL OFFICIEL DU CLUB

Pour toute demande officielle, merci d'utiliser le mail officiel et non la ligne directe de la Commission (0759699560).

MAIL OFFICIEL DE LA COMMISSION :
foot-animation64@footpyr64.fff.fr

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - INFORMATIONS

Les catégories U6 à U11 sont gérées par la Commission Foot Animation.

Le contact officiel est : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

Le District doit être en copie des communications via les deux adresses suivantes :

- direction@footpyr64.fff.fr
- secretaire-general@footpyr64.fff.fr

La composition de la commission :

- Référent salarié : Sandra ROBERT
- Secrétaire officiel salarié : Jean Noel LATOUR
- Membres de la commission : Bénévoles du District

La commission organise, régule le foot animation en respectant les règlements, statuts et directives nationales et régionales.

ARTICLE 2 - COMPÉTITIONS ORGANISÉES

Le District organise les compétitions suivantes :

- Plateaux U6F
- Plateaux U7F
- Plateaux U6
- Plateaux U7
- Plateaux U8F
- Plateaux U9F
- Plateaux U8
- Plateaux U9
- Plateaux U10F
- Plateaux U11F
- Plateaux U10
- Plateaux U11
- Plateaux U8F
- Plateaux U9F
- Toutes catégories pour le Futsal

Un Challenge Futsal Fétis U11 est organisé par l'AEF64.

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.



Toutes compétitions ou journée événementielle est organisée/soumise à l'approbation de la Commission Foot Animation.

Les systèmes, organisations et calendriers peuvent changer d'une saison à l'autre suivant les facteurs d'influences (journée événementielles à rajouter, dates des finales départementales, opportunité, volonté de tester des fonds et/ou des formes de pratiques différentes).

La commission se réserve le droit de répondre favorablement aux sollicitations d'autres départements quant à l'engagement d'équipes dans nos compétitions.

ARTICLE 3 - JOURNÉES D'ACCUEIL

Les journées d'accueil, par catégorie, sont organisées suivant les directives de la Fédération Française de Football. Le District dispose d'une amplitude pour positionner et organiser cette journée en fonction de divers paramètres (clubs, finales, rencontres nationales...).

ARTICLE 4 - DÉSIDÉRATAS

Par coutume, la Commission propose aux clubs de renseigner des doléances et desideratas pour l'organisation et le fonctionnement du Foot Animation. Ce système démontre une volonté certaine et assumée du District de répondre aux problématiques des clubs. Force est de constater que ce fonctionnement démontre ses limites.

Conscient que chaque club ne peut disposer d'infrastructures à la hauteur (quantité-qualité) du nombre d'équipes engagées, le District mettra désormais en place un système de quotas.

Pour l'ensemble des catégories foot animation voici les critères d'engagements :

- Le club engageant entre 1 et 4 équipes dans une catégorie (ou sous-catégorie suivant la constitution départementale) devra s'engager à pouvoir recevoir à minima 2 plateaux par phase.
- Chaque équipe supplémentaire engagée entrainera la potentielle réception de 1 plateau supplémentaire.
- *Exemple 1 : Mon club engage 4 équipes U6 et 1 équipe U7 il devra pouvoir assurer la réception de 2 plateaux (CF engagements U6) et 1 autre plateau (CF engagement U7)*
- *Exemple 2 : Mon club engage 5 équipes U6 et 6 équipes U7, il devra s'engager à pouvoir réceptionner 3 plateaux (CF engagement U6 : 2+1) et 4 plateaux (CF engagement U7 : 2+1+1)*

Important : la Commission organisera les plateaux en tenant compte des critères suivants :

- Le nombre d'équipes participantes
- La capacité d'accueil
- Les conditions climatiques liées à la période (notamment les risques de pluie donc priorisation des terrains synthétique).

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS VIA FOOTCLUBS

Les dates limites des engagements pour chaque compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction. Le process d'inscription est le suivant :

- **PHASE 1**
 - 1 - Ouverture des engagements via FAL
 - 2 - Clôture des inscriptions via FAL
 - 3 - Période de vérification via nos réseaux de communication
 - 4 - Toutes modifications se demande par mail uniquement : foot-animation64@footpyr64.fff.fr



5 - Modifications effectuées : Plus de modification après la parution de la première journée (sauf cas exceptionnels et sous réserve de la validation de la commission). Une modification est considérée comme actée quand la commission via son mail informe le club de la décision

• **PHASE 2**

1 - Ouverture de la période de modification (changement de niveau, ajouts ou suppression d'une équipe)

2 - Toute modification doit se faire par mail uniquement : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

3 - Une modification est considérée comme actée quand la Commission, via son mail officiel, informe le club de la décision sur son mail officiel

4 - Clôture des réengagements

5 - Période de vérification via nos réseaux de communication

6 - Toutes modifications se demande par mail uniquement : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

7 - Modifications effectuées : Plus de modification après la parution de la première journée (sauf cas exceptionnels et sous réserve de la validation de la commission)

Engagement libre : choix du niveau de pratique effectué par les clubs (via FAL) :

- 4 niveaux de pratique pour la catégorie U11 (N1, N2, N3 et N4)
- 2 niveaux de pratique pour la catégorie U9
- 1 ou 2 niveaux de pratique pour les catégories U8, U7 et U6
- 1 ou 2 niveaux de pratique pour les catégories U11F, U9F et U7F

Les niveaux de pratiques peuvent varier suivant les engagements, les volontés fédérales, régionales et départementales.

ARTICLE 6 - HORAIRES DES MATCHS

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 10h00 pour toutes les catégories. En cas de problème d'installation, l'horaire du plateau peut être décalé sur demande du club recevant afin de pouvoir effectuer un 2^{ème} plateau sur le même terrain. Les clubs visiteurs ne peuvent s'y opposer. **Cette modification doit-être communiquée aux clubs uniquement avec copie à la Commission au plus tard le mercredi avant le plateau.**

ARTICLE 7 - LES CALENDRIERS

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiqués en annexe après validation par le Comité de Direction. **La parution du calendrier peut être faite après la parution des calendriers jeunes, seniors fédéraux et régionaux dans un souci de cohérence générale.**

Engagements de la commission :

- Pas de plateau pendant les vacances scolaires (hors premier week-end)
- Pas de plateau les jours fériés sauf si jour de week-end (samedi ou dimanche)
- Pas de journée de rattrapage.

Modifications rencontres : aucune date « gelée » pour des manifestations (tournois, fêtes, voyage scolaire, matches pros, etc....) :

- Si plateau non joué => entente entre les clubs pour le reporter sinon plateau annulé
- Toute demande de report ou annulation d'un plateau doit être effectuée dans le respect des règlements

ARTICLE 8 - PROCÉDURE D'ANNULATION

Procédure d'annulation officielle sous peine d'amende :

1 - En cas d'arrêté municipal : transfert de celui-ci via le mail officiel avec l'explication à la Commission Foot Animation sur son mail officiel et copie aux clubs concernés. Transmission au plus tard avant le vendredi 18h.



2 - Pour toutes autres raisons (incapacité d'accueillir, manifestation diverse ...) le club doit, via son mail officiel, informer la Commission, sur son mail officiel, avec copie aux clubs concernés. Celui-ci doit-être transmis au plus tard le vendredi 18h.

3 - Cas exceptionnels : (exemple : lors de l'arrivée au stade de l'éducateur du club recevant, les conditions ne permettent pas la pratiques en sécurité des enfants)

- 1. Contacter le plus vite possible les clubs pour informer de la situation**
- 2. Acter la décision, si pas de solution de repli possible**
- 3. Informer officiellement la Commission et les clubs concernés via les mails officiels**
- 4. Feuille de plateau à faire et à renvoyer dans toute situation : préciser plateau non joué et la nature du caractère exceptionnel de l'annulation : gelée, terrain impraticable, danger lié au transport**

La commission reste maître en cas de litige , elle tranchera sur la légitimité de l'annulation.

Important : En cas d'annulation de dernière minutes (du vendredi 18H00 au début officiel du plateau), les clubs sont tenus, sous peine d'amende, de fournir la feuille de match sur FAL.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE PLATEAU TOUTES CATÉGORIES

La feuille de plateau, disponible sur FAL et sur le site du District, est à rentrer sur FAL au plus tard le lundi qui suit le plateau. Tout retard entrainera l'amende prévue dans le règlement tarifaire.

La feuille de plateau de la saison en cours doit notifier les informations concernant le plateau (catégorie, journée niveau, date, lieu...), la présence des équipes et le nombre de joueurs par catégorie (pas de noms), licences et signatures des responsables des équipes.

La feuille de plateau U11 doit notifier également les résultats des rencontres jouées. Elle doit comporter la partie administratives et sportive sur FAL.

ARTICLE 10 – SANCTIONS ET AMENDES

La feuille de plateau doit notifier les informations concernant le plateau :

- **Catégorie**
- **Journée**
- **Niveau**
- **Date**
- **Lieu**
- **La présence des équipes et le nombre de joueurs par catégorie (pas de noms)**
- **Les noms, licences et signatures des responsables des équipes.**
- **Résultats en U10/U11**

Toutes autres informations ne pourront entrainer une sanction.

I - CATÉGORIE U11

ARTICLE 11 - ORGANISATION DES PLATEAUX

Déroulement des plateaux : les plateaux sont composés de 3 équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum :

- 2 rencontres par équipes : 1 x 25 minutes (ou 2 x 12 minutes 30)
- Temps de jeu par enfant : moitié du temps de jeu minimum
- Touche jouée à la main
- 1 pause coaching de 2 minutes peut être effectuée lors de chaque rencontre

En cas de plateau composé que de 2 équipes :

- Même temps de jeu de 50 minutes maximum
- 1 rencontre simple de 2 x 25 minutes

Arbitrage : si pas d'arbitre fourni par le club recevant (joueurs autres catégories), les rencontres doivent être arbitrées par l'éducateur de l'équipe ne jouant pas. Il est chargé de veiller à faire respecter les lois du jeu spécifique au Foot à 8.

Hors-jeu à partir de la surface de réparation .

Terrain : les rencontres se jouent sur un ½ terrain de foot à 11 avec une réduction en largeur de 1 à 2 mètres :

- Le point de penalty à 9 mètres de la ligne de but ;
- Une surface de réparation de 26m x 13m (10m en partant du poteau) doit être tracée (possibilité d'utiliser une autre couleur que le blanc).
- Buts de 6 mètres x 2 mètres

Participation des joueurs : les rencontres se jouent à 8 contre 8. L'équipe peut comporter 4 remplaçants(e)s. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie sur un arrêt de jeu. Les joueurs(ses) remplacé(e)s continuent de participer à la rencontre en qualité de remplaçant(e)s.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U10 + U11 + 3U9 maximum
- U10F + U11F + U12F + 3 U9F maximum

ARTICLE 12 - 1^{ÈRE} PHASE

Constitution tous niveaux (N1, N2, N3 et N4) de la 1^{ère} phase :

- **Engagement non limité**
- **Poule intégrale sur chaque Niveau avec le nombre d'équipes engagées**
- **2 équipes maximum d'un même club dans une poule. *Sauf cas exceptionnel et sous réserve d'accord de la commission. En cas de demande celle-ci ne sera traitée qu'après réception d'un mail de l'adresse officiel du club vers l'adresse officielle de la commission***
- **Plateaux composés en tenant compte du critère kilométrique (suppression des zones)**

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS INTERSAISON

Les clubs ont la possibilité de changer leur(s) équipe(s) de niveau en effectuant la demande avant la dernière journée de la 1^{ère} phase.

Les clubs ont également la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) dans les niveau 3 ou 4 uniquement. La commission se réserve le droit de modifier le niveau d'une équipe.

Cette décision sera justifiée et non contestable.

ARTICLE 14 – 2^{ÈME} PHASE

Constitution du niveau Excellence de la 2^{ème} phase :

- La commission inscrira les 10 meilleures équipes du département, en fonction de leur résultat en phase 1 dan le Niveau 1, pour créer un Niveau Excellence sous forme de poule unique. *Sous réserve de l'acceptation de la part des clubs sollicités.*
- Match sec entre 2 équipes sur chaque journée.

Constitution des autres niveaux de la 2^{ème} phase :

- Poule intégrale sur chaque Niveau avec le nombre d'équipes engagées
- Plateaux de 3 équipes
- Plateaux composés en tenant compte du critère kilométrique (suppression des zones)

Particularité :

La commission se réserve le droit d'organiser une journée dans un fond et une forme différente des principes ci-dessus. Cette journée n'entraînera d'obligation club que si elle apparait dans le calendrier général.

En cas de rajout au calendrier, les clubs pourront choisir de participer ou non. La Commission considérera que l'ensemble des équipes engagées participeront sauf mail de l'adresse officielle dans les 7 jours ouvrés suivant la parution de cette nouvelle date.

II - CATÉGORIE U8/U9

ARTICLE 15 – ORGANISATION DES PLATEAUX

Déroulement des plateaux : les plateaux sont composés de 8 à 12 équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum :

- 5 à 6 rencontres par équipes : 5 x 10 minutes ou 6 x 8 minutes ; Equipes fixes, équipes qui tournent.
- Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant
- Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif : auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain : les rencontres se jouent sur un terrain de 40 mètres x 30 mètres avec une tolérance de 5 mètres en longueur et/ou largeur :

- Une zone protégée pour le gardien de but de 8 mètres.
- Buts de 4 mètres x 1,50 mètres.

Participation des joueurs : les rencontres se jouent à 5 contre 5 avec gardien de but et 2 remplaçants(e) maximum. Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U8 + U9 + 3 U7 maximum
- U8F + U9F + U10F + 3 U7F maximum

ARTICLE 16 – 1^{ÈRE} PHASE

- Engagement non limité via FAL.
- Nombre de plateaux en fonction des équipes engagées
- Plateaux composés en tenant compte du critère kilométrique (suppression des zones)
- La constitution des plateaux est réalisée par la Commission à la suite des engagements des clubs
- Chaque club ne peut aligner que 4 équipes maximum sur un même plateau sauf cas exceptionnel et sous réserve de validation de la Commission après formalité officielle

Constitution des niveaux de la 1^{ère} phase dans tous les secteurs :

- **U9 : choix entre 2 niveaux de pratique : Niveau 1 ou Niveau 2.**
 - **Condition de participation pour les plateaux U9 Niveau 1 : 1 équipe engagée maximum par club si le club possède 4 équipes dans la catégorie U9 et 2 équipes engagées maximum si plus de 4 équipes engagées dans la catégorie U9. Participation obligatoire à tous les plateaux U9 niveau 1.**
- **U8 : Plateaux spécifiques à la catégorie. Le club ne souhaitant pas séparer ses U8 et U9 fait jouer ses équipes en U9 niveau 2**

ARTICLE 17 – MODIFICATIONS INTERSAISON

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) et de modifier leur niveau en U9. La demande doit parvenir à la Commission par mail avant la fin de la 1^{ère} phase lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

ARTICLE 18 – 2^{ÈME} PHASE

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 13 ci-dessus)

Particularité :

La commission se réserve le droit d'organiser une journée dans un fond et une forme différente des principes ci-dessus. Cette journée n'entraînera d'obligation club que si elle apparait dans le calendrier général.

En cas de rajout au calendrier, les clubs pourront choisir de participer ou non. La Commission considérera que l'ensemble des équipes engagées participeront sauf mail de l'adresse officielle dans les 7 jours ouvrés suivant la parution de cette nouvelle date.

III – CATÉGORIE U6/U7

ARTICLE 19 – ORGANISATION DES PLATEAUX

Organisation des plateaux : les plateaux sont composés de 8 à 12 équipes avec un temps de jeu de 40 minutes maximum :

- 5 rencontres par équipe : 5 x 8 minutes ; Equipes fixes et équipes qui tournent
- Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant
- Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif : auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain : les rencontres se jouent sur un terrain de 28 mètres x 20 mètres :

- Une zone protégée pour le gardien de but de 7 mètres
- Buts de 4 mètres x 1,50 mètres.

Participation des joueurs : les rencontres se jouent à 4 contre 4 dont 1 gardien de but et 1 remplaçant(e) maximum. Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U6 + U7 + 2 U8 (sous classement)
- U6F + U7F + U8F

ARTICLE 20 – 1^{ÈRE} PHASE

- **Engagement non limité via FAL.**
- **Nombre de plateaux en fonction des équipes engagées**
- **Plateaux composés en tenant compte du critère kilométrique (suppression des zones)**
- **La constitution des plateaux est réalisée par la Commission à la suite des engagements des clubs**
- **Chaque club ne peut aligner que 4 équipes maximum sur un même plateau sauf cas exceptionnel et sous réserve de validation de la Commission après formalité officielle**

Sous réserve des engagements nécessaires, la Commission pourra proposer ou non une pratique par sous-catégorie (U6-U7). Elle gardera comme juge la critères déplacements/secteur pour juger l'application ou non de la sous-catégorie. Si la sous-catégorie ne peut être créée, alors la catégorie la plus haute gardera l'appellation.

ARTICLE 21 – MODIFICATIONS INTERSAISON

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s). La demande doit parvenir à la Commission via le mail officiel du club vers le mail officiel de la Commission avant la fin de la période de modification accordée par la Commission lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

ARTICLE 22 – 2^{ÈME} PHASE

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 13 ci-dessus)

Particularité :

La commission se réserve le droit d'organiser une journée dans un fond et une forme différente des principes ci-dessus. Cette journée n'entraînera d'obligation club que si elle apparait dans le calendrier général.

En cas de rajout au calendrier, les clubs pourront choisir de participer ou non. La Commission considérera que l'ensemble des équipes engagées participeront sauf mail de l'adresse officielle dans les 7 jours ouvrés suivant la parution de cette nouvelle date.

IV- CATÉGORIES U9F ET U11F

ARTICLE 23 – ORGANISATION DES PLATEAUX

Catégorie U9F :

- **Déroulement des plateaux :** idem aux U8/U9G en tous niveaux (cf Article 12)
- **Participation des joueuses :** les rencontres se jouent à 5 contre 5 avec gardien de but et 2 remplaçants(e) maximum. Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :
 - U8F + U9F + 3 U7F maximum

Catégorie U11F :

- **Déroulement des plateaux :** idem aux U11G en tous niveaux (cf Article 8)
- **Participation des joueuses :** les rencontres se jouent à 5 contre 5 avec gardien de but et 2 remplaçants(e) maximum. Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :
 - U10F + U11F + 3 U9F maximum

La Commission Foot Animation, en accord avec les Districts voisins, se réserve le droit d'intégrer au calendrier de chaque catégorie des équipes venues d'autres départements sous réserve que le nombre d'équipes engagées sur leurs secteurs serait insuffisant pour proposer une pratique exclusivement féminine.

ARTICLE 24 – 1^{ÈRE} PHASE

- **Engagement non limité via FAL**
- **Nombre de plateaux en fonction des équipes engagées**
- **Plateaux composés en tenant compte du critère kilométrique (suppression des zones)**
- **La constitution des plateaux est réalisée par la Commission à la suite des engagements des clubs**
- **Présentation des plateaux lors de la réunion de rentrée.**

Sous réserve des engagements nécessaires, la Commission pourra proposer ou non une pratique par sous-catégorie (U6-U7). Elle gardera comme juge la critères déplacements/secteur pour juger l'application ou non de la sous-catégorie. Si la sous-catégorie ne peut être créée, alors la catégorie la plus haute gardera l'appellation.

ARTICLE 25 – MODIFICATIONS INTERSAISON

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s). La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

ARTICLE 26 – 2^{ÈME} PHASE

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 21 ci-dessus)

Particularité :

La commission se réserve le droit d'organiser une journée dans un fond et une forme différente des principes ci-dessus. Cette journée n'entraînera d'obligation club que si elle apparait dans le calendrier général.

En cas de rajout au calendrier, les clubs pourront choisir de participer ou non. La Commission considérera que l'ensemble des équipes engagées participeront sauf mail de l'adresse officielle dans les 7 jours ouvrés suivant la parution de cette nouvelle date.